

République Française
Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀 Séance du 16 Décembre 2025 🌀

L’an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 01 (MAURE Sigrid ayant donné procuration à MAURE Nadine)
Votants : 14
Arrivée de M. PAPI à 19h35
Secrétaire de séance : OBERSON Jean-François

Présent Absent

GERVAIS André ✓

VELAT Jocelyne ✓

PAPI Guillaume ✓

MAURE Nadine ✓

JADOT Jean-Noël ✓

Présent Absent

GERVAIS Jean-Claude ✓

MAURE Sigrid ✓

OBERSON Jean-François ✓

MAURE Céline ✓

PASSY Dominique ✓

Présent Absent

JACQUARD Thierry ✓

CHARDON Brigitte ✓

JEANTET Anne ✓

HAY Matthieu ✓

WAILL Benoist ✓

DELIBÉRATION N°94 _2025 ADOPTÉE à	Reconduction de l'adhésion à l'ADM 74 et révision des tarifs du service informatique
---	---

Arrivée de M. PAPI à 19h35

Rapporteur : M. Le Maire

L'association des Maires de Haute-Savoie a sollicité les collectivités du territoire pour le renouvellement de l'adhésion à l'association et aux services qui y sont associés. La commune d'ONNION adhère au service général, au module E-Magnus, à la plateforme dématérialisée des marchés publics MP74 et à la plateforme de télétransmission des actes de contrôle de légalité (S210w). Pour l'ensemble de ces services, le montant de participation attendus pour l'année 2026 est de 3 005.66 euros, hors passage en WE MAGNUS.

Il est à noter, qu'une migration vers le module WE-Magnus est attendue en cours d'année 2026. Cette migration entrainera des coûts supplémentaires à ceux prévue dans cette présente décision.

M. Le Maire propose une demande de migration de E-magnus à WE-magnus dans le 4^{ème} trimestre 2026.

La commune d'ONNION adhérerait au pack complet du module WE-Magnus, à la plateforme dématérialisée des marchés publics MP74 et à la plateforme de télétransmission des actes de contrôle de légalité (S210w).

Pour l'ensemble de ces services, le montant annuel de participation attendue (sans la cotisation) est de 3 903.00 euro, sans comptabiliser les frais de migration qui s'élèvent à 500 euros.

Considérant l'adhésion de la commune d'ONNION à l'association des maires de Haute-Savoie et aux supports techniques apportés aux services administratifs ;

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité**

APPROUVE l'adhésion pour 2026 de la Commune d'ONNION à l'association des maires de Haute-Savoie pour les services de base et les services techniques spécifiques comme S2LOW, MP74 et BERGER LEVRAULT pour un montant total de 3005.66 euros, hors passage en WE MAGNUS.

VALIDE la demande de migration au module WE-magnus, sur l'année 2026 et s'acquittera des frais de migration et au prorata, les frais du module we-magnus - parck complet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et devis complémentaires relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 16 décembre 2025
Et ont signé au registre les membres
présents.

Le Secrétaire de séance,

OBERSON Jean-François



Le Maire,

GERVAIS André

